



**Dossier à remettre à la Mairie au plus tard
LE VENDREDI 9 JUIN 2017**

SOMMAIRE

La Mairie de Pompignac à votre service

À COMPLÉTER ET À REMETTRE EN MAIRIE

- ❖ Fiche de renseignements, Fiche d'inscription aux services, Fiche sanitaire de liaison
- ❖ Fournir les pièces demandées (*obligatoires*)
- ❖ Présentation de l'École de Musique Municipale
- ❖ Décharge de responsabilité transport communal le cas échéant
- ❖ Fiche d'inscription à l'école de musique le cas échéant

DOCUMENTS DÉMATÉRIALISÉS (à retrouver sur le site de la commune : www.pompignac.fr)

- ❖ Le mot de Monsieur le Maire aux parents
- ❖ Informations générales :
 - Entrées et sorties des écoles
 - Respect du personnel communal
 - Respect de la sécurité des accès
 - Interclasse
 - Restauration scolaire
 - PAI
 - Garderie du mercredi
 - Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
 - Autorisation d'utilisation de photos par la Mairie
 - Ramassage scolaire
 - Mode de paiement des services municipaux
(Dans le cas de changement de banque en cours d'année)

- ❖ Règlements intérieurs :
 - Accueil Périscolaire (APS)
 - Restauration scolaire
 - Transport communal

Mairie	Ouverture au public Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 14h à 17h30 Samedi de 9h à 12h (sauf en juillet et août)	05 57 97 13 00
Adjointe au Maire, chargée des Affaires Scolaires	Françoise IMMER	05 57 97 13 00
Ecole Maternelle, Directrice	Alexia RONSAIN	05 56 97 76 05
Ecole Elémentaire, Directrice	Nicole BARNIER	05 56 72 93 83
Accueil Périscolaire élémentaire	Direction : Frédérique BERGER	05 57 97 74 32 / 06 70 27 03 94
Accueil Périscolaire maternelle		05 57 97 76 04

TARIFS 2017-2018

 **ATTENTION** : en l'absence de justificatif du quotient familial transmis en mairie, est appliqué le tarif non allocataire CAF

APS (Accueil Périscolaire Scolaire) – Temps d'Activités Périscolaires inclus dans le tarif soir			
Tarifs	Quotient familial	Tarif matin	Tarif soir (goûter inclus)
Tarif 1	QF ≤ 600	0,90 €	1,50 €
Tarif 2	601 ≤ QF ≤ 800	1,10 €	1,70 €
Tarif 3	801 ≤ QF ≤ 1 000	1,30 €	1,90 €
Tarif 4	1001 ≤ QF ≤ 1 200	1,45 €	2,15 €
Tarif 5	1201 ≤ QF ≤ 1 500	1,60 €	2,30 €
Tarif 6	≥ 1501	1,75 €	2,35 €
Non allocataire CAF	-	1,95 €	2,45 €
Hors commune ou accueil ponctuel	-	1,95 €	2,45 €

Transport communal		
Tarifs	Quotient familial	Forfait mensuel
Tarif 1	QF ≤ 600	10 €
Tarif 2	601 ≤ QF ≤ 800	14 €
Tarif 3	801 ≤ QF ≤ 1 000	18 €
Tarif 4	1001 ≤ QF ≤ 1 200	20 €
Tarif 5	1201 ≤ QF ≤ 1 500	21 €
Tarif 6	≥ 1501	22 €
Non allocataire CAF	-	23 €

Une réduction de 50% sera appliquée à partir du second enfant inscrit d'une même famille (50% également pour le troisième enfant, 50% pour le quatrième...).

Restaurant scolaire			
Tarifs	Quotient familial	Tarif par jour	Tarifification forfaitaire mensuelle
Tarif 1	QF ≤ 600	2,15 €	30,10 €
Tarif 2	601 ≤ QF ≤ 800	2,35 €	32,90 €
Tarif 3	801 ≤ QF ≤ 1 000	2,60 €	36,40 €
Tarif 4	1001 ≤ QF ≤ 1 200	2,90 €	40,60 €
Tarif 5	1201 ≤ QF ≤ 1 500	3,10 €	43,40 €
Tarif 6	≥ 1501	3,30 €	46,20 €
Non allocataire CAF	-	3,50 €	49,00 €
Hors Communauté de Communes ou repas pris ponctuellement sans inscription	-	3,50 €	

École de Musique (Tarif moins de 20 ans)			
Tarifs	Quotient familial	Forfait mensuel éveil musical, initiation, chant choral	Forfait mensuel instrument
Tarif 1	QF ≤ 600	5,00 €	20,00 €
Tarif 2	601 ≤ QF ≤ 800	5,50 €	25,00 €
Tarif 3	801 ≤ QF ≤ 1 000	6,00 €	30,00 €
Tarif 4	1001 ≤ QF ≤ 1 200	6,50 €	35,00 €
Tarif 5	1201 ≤ QF ≤ 1 500	7,00 €	40,00 €
Tarif 6	≥ 1501	7,50 €	45,00 €
Non allocataire CAF ou hors Communauté de Communes	-	8,00 €	50,00 €

Une réduction de 20% sera appliquée à partir du second enfant inscrit d'une même famille (20% également pour le troisième enfant...) ainsi que pour tout autre activité pratiquée.

MEMENTO

- ◆ Rentrée des classes
Lundi 4 septembre 2017
- ◆ Début du 1^{er} cycle des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
Lundi 18 septembre 2017
- ◆ Rentrée de l'Ecole de Musique Municipale
Lundi 11 septembre 2017

HORAIRES DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT

Maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h45 -12h / 14h - 16h
Mercredi : 8h45 - 11h45

Elémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h - 12h / 14h - 16h15
Mercredi : 9h - 12h

HORAIRES DES TEMPS GERES PAR LA MAIRIE

◆ L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30 - 8h35 / 16h-18h30
Mercredi : 7h30 - 8h35

Elémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30 - 8h50 / 16h15 -18h30
Mercredi : 7h30 - 8h50

◆ L'INTERCLASSE

Maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h-14h

Elémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 12h-14h

◆ LA GARDERIE GRATUITE DU MERCREDI

Maternelle 11h45 -12h15

Elémentaire 12h00 -12h30

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
16h15-17h

Elémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
16h30 -17h15

RAPPEL ABSENCES - FACTURATION

Toute absence d'un enfant inscrit régulièrement aux services municipaux (Accueil périscolaire, restauration scolaire, TAP, transport communal) doit être signalée **le plus tôt possible** par la remise d'un **écrit** des parents aux agents communaux ou au professeur, sur papier libre, ou par mail : mairie@pompignac.fr. Seules les absences pour raisons médicales ou cas de force majeure donnent lieu à remboursement par la Mairie dès le premier jour d'absence sous présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif.

RENDEZ-VOUS MEDICAUX

Pour des questions d'**organisation et de sécurité** durant l'interclasse, nous vous remercions d'éviter de prendre des rendez-vous médicaux ou chez des spécialistes pour vos enfants pendant la pause méridienne. En cas d'impossibilité les enfants concernés devront être ramenés à l'école entre 13h50 et 14h. Désormais les enfants ne seront plus acceptés à n'importe quel moment en dehors de ces horaires.